

[123r] L'après-midi, en raison d'une pluie excessive, on dut se reposer. Le 22, le matin, après avoir entendu la messe, l'illustrissime seigneur se transporta à l'église de San Simone e San Giuda du lieu de Ville, où il fut reçu avec révérence par le révérend Simone Giovanni Giovannoni, curé, et par le peuple. Il accomplit tout selon l'usage et visita le Très Saint Sacrement, qui est excellemment tenu et le curé en bénit le peuple.

Le baptistère est également convenablement conservé. Il y a trois autels : le maître autel dédié aux dits saints ; 2. du côté de l'Évangile, celui des Âmes du Purgatoire ; 3. de l'autre côté, celui du Très Saint Rosaire. Aucune charge de messes n'y est attachée et ils sont entretenus, comme l'église et les ornements sacrés, par la communauté et le peuple avec les aumônes habituelles. Tant l'église que les autels et la sacristie sont tous vraiment propres. L'illustrissime seigneur a donc loué la piété du peuple et la diligence du recteur pour l'église.

Outre l'application de la messe pour le peuple chaque jour de fête le curé doit célébrer 47 messes pour deux biens immeubles.

Les revenus annuels du curé, après soustraction des dépenses, sont de 723 livres. Il y a 109 familles. 17 prêtres. 495 âmes. [123v] Autel privilégié : maître autel.

Ensuite, moi soussigné, j'ai visité l'oratoire de San Rocco, où il y a un autel convenablement tenu ; il est entretenu par le peuple et il n'y a aucune charge de messe.

L'illustrissime seigneur visita l'oratoire ou *casazza* dédié à Sant'Antonio, qu'il trouva muni de tout le nécessaire.

Il y a un autre oratoire de Santa Maria Maddalena sous le droit de patronage, actuellement, du prêtre Andrea Simonetti. Y fut érigée une chapellenie par le feu prêtre Simonetto Simonetti, comme indiqué dans son testament établi par le notaire Pietro Maria Ansaldi le 19 juillet 1650 ; elle fut ensuite augmentée par son neveu, comme indiqué dans le codicille du dit Andrea [sic], testateur, établi par Diodoro Giocanti le 25 juillet 1659. Tous deux léguèrent une charge de messes à l'appréciation des héritiers ; mais comme il n'y avait pas encore eu création de cens, don Virgilio, fils du dit Andrea, assigna des biens immeubles à hauteur de 2500 livres, comme indiqué dans les actes du notaire Pietro Antonio de 1726, et les dites charges furent honorées.

Ainsi, après avoir vu tout (etc.), l'illustrissime et révérendissime seigneur regagna sa résidence du lieu de Speloncato.

[...]

[79v] Pour l'église paroissiale de San Simone e San Giuda du lieu de Ville

Qu'on répare la clef en argent dans le mois, sous peine de dix livres.

Qu'on fasse à l'autel des Âmes du Purgatoire un nouveau marchepied dans les trois mois, sous peine d'interdit. Donné à Speloncato (etc.) le 26 avril 1761.